



**FNAUT**

transport  
consommation  
environnement

32 rue Raymond Losserand 75014 Paris  
01 43 35 02 83 - contact@fnaut.fr

Communiqué

26 novembre 2016

## **Ouverture de la COP 21... et réduction de l'offre ferroviaire : où est l'exemplarité écologique ?**

*Alors que la France se veut exemplaire dans la lutte contre le réchauffement climatique, la SNCF réduit sensiblement son offre au service annuel 2016, avec l'accord tacite du gouvernement.*

### **Une réduction de l'offre TGV, surtout province-province**

La SNCF a décidé de supprimer de nombreuses liaisons province-province : les allers-retours Genève-Lille, Genève-Marseille (après Genève-Montpellier en 2014), Bordeaux-Lyon par Toulouse, et des allers-retours Lille-Bordeaux. Les offres Paris-Genève et Paris-Perpignan sont aussi réduites.

La SNCF accentue ainsi le recentrage de son offre sur les axes radiaux Paris-métropoles de province les plus rentables, selon une logique purement financière.

### **Une nouvelle réduction des services Intercités**

Bien des relations TGV qui vont être supprimées étaient antérieurement assurées par des trains Corail, appelés aujourd'hui trains Intercités ou trains d'équilibre du territoire (TET).

De nouvelles suppressions de trains Intercités sont décidées aujourd'hui par la SNCF et par l'Etat, censé être autorité organisatrice : un aller-retour Toulouse-Cerbère (seul service direct de jour) et 40 % de l'offre Quimper-Nantes-Bordeaux-Toulouse (la desserte Nantes-Quimper est entièrement abandonnée).

Alors que les renforcements de fréquences sur certains axes radiaux et transversaux (Nantes-Lyon, Nantes-Bordeaux) recommandés par le rapport Duron sont logiquement reportés en avril 2016 après consultation des Régions, les suppressions sont décidées sans attendre.

Les services d'aménagement du territoire n'ont pas à être financés par le TGV, dont la performance économique décroissante a déjà des conséquences négatives, mais par la fiscalité écologique.

### **La FNAUT réclame un moratoire**

Par ailleurs, de nombreux services TER se dégradent ou sont remplacés par des services routiers.

Face à ce schéma de régression de l'offre ferroviaire qui fait l'impasse sur les exigences du service public, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement, la FNAUT demande :

- *au gouvernement d'imposer un moratoire à la SNCF jusqu'à l'adoption du schéma national et des schémas régionaux de services ferroviaires prévus par la loi de réforme ferroviaire du 4 août 2014 ;*
- *aux parlementaires et aux élus régionaux de défendre les attentes légitimes des voyageurs qui ont besoin de services ferroviaires fiables leur permettant de se déplacer de manière écologique.*

### *Contacts presse :*

- Bruno Gazeau, président de la FNAUT, tél. 06 76 73 31 09
- Jean Lenoir, vice-président, tél. 06 19 09 78 89
- Jean Sivardière, vice-président, tél. 04 76 75 23 31